

**Hausse de la CSG :
Les agents des IEG ne doivent pas être lésés**

Pas plus, pas moins que d'autres secteurs

La CPB se réunit le 30 novembre, et traitera entre autres du dispositif de compensation lié à la hausse de la CSG. Pour FO, une seule réponse possible : permettre aux agents des IEG de bénéficier d'une compensation de la hausse de la CSG évitant de fait une perte de leur pouvoir d'achat.

LE CONTEXTE

La loi de finances pour la Sécurité Sociale programme pour le 1^{er} janvier 2018 la hausse de 1.7 point de la CSG.

Pour compenser cette hausse, il est prévu la suppression des cotisations chômage et maladie, mais les IEG ne sont pas concernées.

En parallèle, pour les IEG comme pour les fonctionnaires, il est question de supprimer la Contribution Exceptionnelle de Solidarité (CES), dont le taux est fixé à 1%.

LA DEMANDE DE FO

Suite à cette annonce, FO a demandé aux employeurs de la branche des mesures compensatoires pour les salariés des IEG.

FO Énergie et Mines prône une solution pérenne.

À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE CPB

Le 30 novembre, les employeurs des IEG présenteront les détails d'un Accord portant sur les mesures exceptionnelles de compensation de la hausse de la CSG.

UNE SEULE RÉPONSE POSSIBLE

Les employeurs doivent prendre en compte que la réponse attendue par les agents devra être à la hauteur.

Il serait inadmissible que les agents des IEG soient lésés et voient leur pouvoir d'achat impacté d'une façon ou d'une autre suite à cette décision des pouvoirs publics.

